



## **ALERTE VIGILANCE : DÉMARCHAGE À DOMICILE ABUSIF OU FRAUDULEUX**

La fin d'année approche, plusieurs démarchages non officiels, abusifs ou frauduleux (calendriers, relevé de compteurs...) sont à prévoir. Nous vous invitons à rester vigilants.

**Ne laissez pas entrer chez vous un représentant d'un organisme, d'une entreprise, dont vous n'avez pas sollicité vous-même les services.**

Pour vous en prémunir, voici quelques conseils :

- Obliger à présenter la carte d'accréditation, professionnelle de la personne qui sonne à votre porte pour vérifier son identité.
- Si vous avez un doute, contactez la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, un conseiller client de l'entreprise concernée...

### **S'il s'agit une proposition commerciale :**

- Exiger la délivrance d'un certain nombre d'informations avant la conclusion du contrat
- Exiger la signature et la remise d'un contrat, devis comportant toutes les mentions obligatoires
- Veiller à ce que les personnes vulnérables soient accompagnées par un tiers.
- Connaître l'interdiction d'exiger une contrepartie financière pendant sept jours après la conclusion du contrat.

Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Numéros utiles :**

- **Poste de Police Municipale de Rians : 04 94 77 15 98 – 06 27 06 41 56**
- **Gendarmerie Nationale : 17**
- **Brigade Rians : 04 94 80 30 34**
- **Enedis : 09 70 83 19 70 (appel non surtaxé)**
- **Aqualter (service des eaux) : 04 94 10 80 90**
- **Pompiers : 18**
- **Caserne de Rians : 04 94 80 34 11**
- **Consulter l'application gratuite d'informations de la Commune :**  
<https://www.panneaupocket.com/>